

[Text]

language. I never shut the committee down. I just accepted that as people who were presenting a brief to us in the best manner they are capable of, and we, as parliamentarians, have to be a little more accepting of the differences of the two races. That is why I take exception to that.

The Chairman: You make a good point, in that there is no requirement that any member of this committee supply motions or anything in both official languages. Any language is acceptable. On the other hand, the matter is of such obvious importance that I believe all members of the committee should be able to give it adequate thought so we can discuss it properly next week. Your point is well taken.

Mr. Nault: These are motions as notices then?

The Chairman: Yes, I will have the motions read as notices of motions and after that I will entertain a motion to adjourn. I will start with Mr. Nault.

Mr. Nault: Mr. Chairman, I would like to move a notice of motion, seconded by my colleague, Sheila Finestone:

That the Chair of the Standing Committee on Aboriginal Affairs move immediately to advise the House Management Committee of this Committee's profound objection with its placement within the Human Resources envelope; and further,

That the chair requests, on behalf of this committee, that the Standing Committee on Aboriginal Affairs be placed in an envelope entitled "Aboriginal Affairs".

The Chairman: Thank you. It is so moved, and is seconded by Mrs. Finestone.

• 1045

Mr. Angus: Mr. Chairman, I have two motions, and my understanding is that the Standing Orders relating to committees do not require a seconding of motions.

I would move that

Whereas the Parliament of Canada has a fiduciary or trust-like obligation to the aboriginal peoples of Canada; and

Whereas the Supreme Court of Canada has ruled that essential to this trust responsibility is the obligation to fully consult aboriginal peoples on decisions affecting their lives; and

Whereas a Standing Committee of the House of Commons as an institution of Parliament also shares in this fiduciary responsibility;

Therefore be it resolved that the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs will invite a representative of each of the three national aboriginal representative organizations to send a delegate or such alternate as she or he may designate to participate in a non-voting capacity as an *ex officio* member of this committee with all other rights and duties of a committee member for the duration of the 34th Parliament.

Mr. Reid: I always thought there were four national groups.

[Translation]

mémoires en français seulement, semaine après semaine. Je n'ai jamais provoqué d'interruption de séance. J'ai accepté simplement ce fait parce que ceux qui nous présentaient ces mémoires faisaient de leur mieux et parce qu'en tant que parlementaires, il nous faut être un peu plus ouverts aux différences d'origines. C'est pourquoi je désapprouve cette remarque.

Le président: Vous avez raison, aucune règle n'exige que les membres du comité présentent les motions ou autres documents dans les deux langues officielles. Il est tout à fait acceptable qu'ils soient dans l'une ou l'autre langue. Par ailleurs, la question est d'une importance telle que je crois que tous les membres du comité devraient y réfléchir sérieusement pour pouvoir en discuter comme il se doit la semaine prochaine. Votre remarque est pertinente.

M. Nault: Ce sont donc des avis de motion?

Le président: Oui, nous allons lire ces motions à titre d'avis de motion et je proposerai ensuite une motion d'ajournement. Je commencerai par M. Nault.

M. Nault: Monsieur le président, j'aimerais déposer un avis de motion appuyé par ma collègue, Sheila Finestone:

Que le président du Comité permanent des affaires autochtones informe immédiatement le Comité de la gestion de la Chambre du fait que ce comité s'oppose fermement à être placé dans le secteur des Ressources humaines; et en outre

Que le président demande, au nom du comité, que le Comité permanent des affaires autochtones soit placé dans un secteur intitulé «Affaires autochtones».

Le président: Merci. La motion est donc présentée et elle est appuyée par M^{me} Finestone.

M. Angus: Monsieur le président, j'ai deux motions et il me semble que le Règlement concernant les comités n'exige pas que les motions soient appuyées.

Je propose donc ce qui suit:

Attendu que le Parlement du Canada a une obligation fiduciaire à l'égard des peuples autochtones du Canada; et

Attendu que la Cour suprême du Canada a jugé qu'il est indispensable que cette responsabilité fiduciaire soit assortie de l'obligation de consulter les peuples autochtones pour les questions touchant leur vie; et

Attendu qu'un comité permanent de la Chambre des communes, en tant qu'institution parlementaire, partage également cette responsabilité fiduciaire;

Il est en conséquence décidé que le Comité permanent de la Chambre des communes des affaires autochtones invite un représentant de chacune des trois organisations autochtones nationales à envoyer un délégué ou un remplaçant qu'il ou elle aura désigné à participer à titre de membre *ex officio* du comité, n'ayant pas le droit de vote, mais ayant tous les autres droits des membres du comité pour la durée de la 34^e Législature.

M. Reid: J'ai toujours pensé qu'il y avait quatre groupes nationaux.